

6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

CORINE : 37.7 et 37.8

EUNIS : E5.4 et E5.5

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Cet habitat regroupe des groupements d'ourlet, c'est-à-dire des communautés végétales qui se développent en bordure des cours d'eau et des forêts. Ces ourlets constituent souvent des zones tampon entre le cours d'eau et les habitats qui l'entourent ou bien entre la forêt et les milieux ouverts présents au contact. L'intérêt floristique de ces milieux reste souvent limitée, on y rencontre le plus souvent des espèces communes, mais ces lisières représentent des habitats intéressants pour la faune. Les lisières constituent ainsi des milieux refuges et des voies de circulation privilégiées pour de nombreux animaux. C'est d'ailleurs dans ce rôle de corridor que réside le plus grand intérêt patrimonial de l'habitat.

Au sein de l'habitat, on peut distinguer les ourlets des bords des cours d'eau, appelées « mégaphorbiaies » et les lisières infra-forestières fraîches. Les mégaphorbiaies sont généralement composées de plantes à fleurs herbacées d'assez grande taille. Elles occupent les parties supérieures des berges, soumises seulement aux crues temporaires et échappant ainsi à l'influence des courants. Comme les crues déposent des sédiments, les berges en sont "engraissées". La végétation des mégaphorbiaies est ainsi dominée par des espèces nitrophiles, c'est à dire des espèces caractéristiques des milieux riches en azote. Le

long des rivières côtières et des estuaires, on rencontre des mégaphorbiaies saumâtres qui peuvent abriter une plante protégée liée exclusivement à ce milieu, le Cranson des estuaires (*Cochlearia aestuaria*), présente dans le Blavet, le Scorff, la Laïta et l'Odet.

En lisière forestière les microorganismes du sol sont très actifs et libèrent de l'azote en grande quantité. La flore des lisières forestières est donc également caractérisée par des espèces nitrophiles, comme par exemple le Compagnon rouge (*Silene dioïca*). L'habitat d'intérêt communautaire ne comprend que les communautés de lisières hygrophiles.



Mégaphorbiaie rivulaire à *Oenanthe safranée*, têtes de bassin de l'Elle (©E. Quéré, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

1) 37.7 - Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts relevant des *Glechometalia hederaceae* et des *Convolvuletalia sepium* (*Senecion fluviatilis*, *Aegopodion podagrariae*, *Convolvulion sepium*, *Filipendulion*).

37.8 - Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des *Betulo-Adenostyletea*.

4) On peut rencontrer des communautés similaires à celles du 37.8, faiblement développées à plus basse altitude, le long des cours d'eaux ou en bordure des forêts (par exemple en Belgique, en Wallonie). Les communautés de bordure nitrophiles ne comprenant que des espèces banales dans la région considérée ne sont pas prioritaires. Ces mégaphorbiaies peuvent se développer aussi dans des prairies humides en friche,

c'est-à-dire qui ne sont plus fauchées. Celles-ci et les peuplements de Néophytes avec topinambour (*Helianthus tuberosus*), *Impatiens glandulifera*, ne sont pas inclus.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

9 habitats élémentaires, dont 5 présents en Bretagne.

- 6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
- 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
- 6430-5 Mégaphorbiaies oligohalines
- 6430-6 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, héliophiles à semi-héliophiles
- 6430-7 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, semi-sciaphiles à sciaphiles

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

La définition de l'habitat par le manuel d'interprétation de l'Union européenne reste floue et laisse une assez grande marge d'interprétation. Elle se base d'une part sur des conditions stationnelles « le long des cours d'eau et en bordure des forêts », d'autre part sur une liste assez ouverte de groupements végétaux indicateurs « relevant des *Glechometalia hederaceae* et des *Convolvuletalia sepium* ».

Dans les cahiers d'habitats, l'interprétation de l'habitat est élargie et intègre des prairies humides non entretenues (Cahiers d'habitats tome 3, p. 273) : « elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé. » Sont cependant exclues les situations fortement anthropisées (Cahiers d'habitats tome 3, p. 291) « Elles (les mégaphorbiaies) se retrouvent aussi dans des espaces enrichis en azote (milieux rudéraux près des habitations, des ruines, des bords de routes, reposoirs au niveau de prairies humides), mouillés, avec dans ce cas, dominance de l'Ortie. Dans cette situation, elles ne sont pas à prendre en considération ».

La complexité de la définition de l'habitat a engendré une prise en compte diverse selon les régions. Certaines régions ont ainsi privilégié une approche « habitat » et limitée l'habitat d'intérêt communautaire aux seules mégaphorbiaies alluviales (habitat situé dans le lit mineur des rivières). C'est l'interprétation retenue pour la Bretagne par le Conservatoire botanique national de Brest. D'autres régions ont suivi une approche phytosociologique et ont pris en compte les types de végétation cités dans les cahiers d'habitats peu importe le contexte stationnel (lit mineur et lit majeur des cours d'eau, en bordure d'eau stagnante et courante, recolonisation de prairies humides ...).

L'interprétation de l'habitat est actuellement discutée au sein du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire animé par le MNHN. La proposition suivante a été formulée (en attente de validation) : « Sont à rattacher à l'habitat les ourlets hygrophiles des *Filipendulo-Colvolvuletea* et des *Galio-Urticetea*, en contexte de bord de cours d'eau courante (lits mineurs) et de lisières forestières. Les communautés des canaux et fossés et de suintements sont également incluses. Les communautés mésophiles (*Violo-Stellarion*, *Geo-Alliarion* notamment), les mégaphorbiaies de recolonisation de prairies ou en contexte d'eau stagnante, et les communautés méditerranéennes (*Dorycnio recti-Rumicion conglomerati* et *Cynancho acuti-Calystegion sepium*) ne relèvent par contre pas de cet habitat. »

Cette position conforte l'interprétation appliquée jusqu'alors en Bretagne. Reste à étudier le cas des mégaphorbiaies à *Oenanthe crocata*, très présentes en Bretagne mais peu étudiées. La caractérisation phytosociologique de ce type de végétation est à étudier, selon les auteurs les groupements à *Oenanthe crocata* sont rapprochés soit des *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987, soit des *Phragmito australis - Magnocaricetea elatae* Klika in Klika & V. Novák 1941 (voir aussi DE FOUCAULT, B., 2011 - Contribution au prodrome des végétations de France : les *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987. J. Bot. Soc. Bot. France 53 : 73-137).

Le groupe de travail du MNHN devrait également confirmer l'exclusion des formations dominées ou riches en plantes exotiques envahissantes comme la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) (cf. définition du manuel d'interprétation de l'Union européenne). Ces formations pourront soit être exclues de l'habitat, soit être considérées comme des faciès en mauvais état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire.

Groupements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

FILIPENDULO ULMARIAE - CONVULVULETEA SEPIUM Géhu & Géhu-Franck 1987

Convolvuletalia sepium Tüxen 1950 ex *Mucina* in *Mucina* et al. 1993

Convolvulion sepium Tüxen in Oberdorfer 1949

Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium Hilbig et al. 1972*

Eupatorio cannabini - Convolvuletum sepium (Oberdorfer et al. 1967) Görs 1974*

Urtico dioicae - Convolvuletum sepium Görs & Müller 1969

? *Symphyto officinalis* - *Rubetum caesii* Passarge 1982**
Urtico dioicae - *Phalaridetum arundinaceae* Schmidt 1981
(?) *Calystegio sepium* - *Phragmitetum australis* J.-M. Royer, Thévenin & Didier in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006**
(?) *Epilobio hirsuti* - *Equisetetum telmateiae* de Foucault in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006**
? *Irido pseudacori* - *Oenanthetum crocatae* Seytre in de Foucault 2011**

***Calystegio sepium* - *Althaeion officinalis* de Foucault 2011**

Cochleario aestuariae - *Oenanthetum crocatae* Bioret, Géhu & Magnanon 1995
? *Althaeo officinalis* - *Calystegietum sepium* Beeftink 1965**

***Loto pedunculati* - *Filipenduletalia ulmariae* Passarge (1975) 1978**

***Achilleo ptarmicae* - *Cirsion palustris* Julve & Gillet ex de Foucault 2011**

? *Pteridio aquilini* - *Oenanthetum crocatae* de Foucault 1995**
Junco acutiflori - *Angelicetum sylvestris* Botineau et al. 1985*
? *Athyrio filicis-feminae* - *Phalaridetum arundinaceae* Labadille in de Foucault 2011**
? *Epilobio palustris* - *Juncetum effusi* Oberdorfer 1957

GALIO APARINES - URTICETEA DIOICAE Passarge ex Kopecký 1969

***Galio aparines* - *Alliarietalia petiolatae* Oberdorfer ex Görs & Müller 1969**

***Aegopodion podagrariae* Tüxen in Bardat et al. 2004 nom. cons. propos.**

Anthriscetum sylvestris Hadač 1978

? *Urtico dioicae* - *Aegopodietum podagrariae* Oberdorfer 1964 ex Oberdorfer, Görs, Korneck, Lohmeyer, Müller, Philippi & Seibert 1967 – présence probable

? *Urtico dioicae* - *Cruciatetum laevipedis* Dierschke 1973 – présence probable

***Geo urbani* - *Alliarion petiolatae* Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969**

? *Torilidetum japonicae* Lohmeyer in Oberdorfer et al. 1967 ex Görs & Müller 1969 – présence probable

? *Alliario petiolatae* - *Chaerophylletum temuli* (Kreh 1935) Lohmeyer 1949

? *Chaerophyllo temuli* - *Geranietum lucidi* Oberdorfer 1957

? *Euphorbietum strictae* (Oberdorfer et al. 1967) Th. Müller ex Mucina 1993

(?) Grpt. à *Agropyron caninum* Görs & Müller 1969**

? *Lapsano communis* - *Sisonetum amomi* O. Bolòs & Masalles 1983 nom. nud.**

Impatienti noli-tangere* - *Stachyetalia sylvaticae* Boulet, Géhu & Rameau in Bardat et al. 2004*

***Impatienti noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae* Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993**¹⁷**

? *Athyrio filicis-feminae* - *Caricetum pendulae* (Jovet) Julve 1993 nom. inval.**

? *Veronico montanae* - *Rumicetum sanguinei* J.-M. Royer in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006**

? *Lysimachio nemorum* - *Caricetum strigosae* (Jovet) Rameau 1994 nom. inval.**

? *Brachypodio sylvatici* - *Festucetum giganteae* de Foucault & Frileux 1983**

? *Epilobio montani* - *Geranietum robertiani* Lohmeyer in Oberdorfer, Görs, Korneck, Lohmeyer, Müller, Philippi & Seibert 1967 ex Görs & Müller 1969**

Confusions possibles :

La définition de l'habitat reste à consolider.

Pour les mégaphorbiaies des berges des cours d'eau, les propositions formulées en groupe de travail permettent de clarifier la définition de l'habitat : il se limiterait alors aux communautés des *Filipendulo ulmariae* - *Convolvuletea sepium* situées dans le lit mineur des cours d'eau, canaux, fossés et suintements. En attendant des études plus poussées sur la phytosociologie d'*Oenanthe crocata*, les communautés comportant cette espèce et se développant dans le lit mineur des cours d'eau sont à intégrer à l'habitat d'intérêt communautaire 6430 « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ».

Pour les lisières forestières, une note du MNHN (GAUDILLAT V., 2010) valide le rattachement des communautés de l'*Impatienti noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae* à l'habitat d'intérêt communautaire, en plus des communautés des situations hygrophiles à fraîches des alliances du *Aegopodion podagrariae* et du *Geo urbani* - *Alliariion petiolatae*. Ces types de végétation restent peu étudiés en Bretagne, des confusions sont alors possibles par méconnaissance de ces groupements. L'Ortie dioïque peut être abondante dans ce type de végétation, sa seule présence ne laisse cependant pas conclure à la présence de communautés visées par cet habitat de la directive habitats-faune-flore.

¹⁷ Selon GAUDILLAT (2010), les communautés de l'*Impatienti noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae* relèvent de l'habitat UE 6430.

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

Pour les mégaphorbiaies, la majorité des cartographies récentes des sites Natura 2000 limite l'habitat aux mégaphorbiaies des bords de cours d'eau. Dans certaines cartographies, l'habitat inclut des mégaphorbiaies implantées sur d'anciennes prairies humides. Dans ces cartographies l'accent a été mis sur l'intérêt floristique plus ou moins important des différents types de végétation et des « mégaphorbiaies diversifiées » (d'intérêt communautaire) ont été distinguées de « mégaphorbiaies banales » (pas d'intérêt communautaire).

Les lisières forestières humides ne sont presque jamais prises en compte dans les inventaires et cartographies des sites Natura 2000 de Bretagne. Ces lisières et le fait qu'elles relèvent d'un habitat d'intérêt communautaire restent largement méconnus et elles restent par conséquent délaissées dans les inventaires. Dans la majorité des cas, elles sont englobées dans les habitats forestiers.

Les travaux du MNHN et de son groupe de travail sur l'interprétation des habitats de la directive habitats-faune-flore devront permettre de clarifier la définition de l'habitat à l'échelle nationale et de formuler par la suite des recommandations pour sa prise en compte dans les inventaires et cartographies des habitats en site Natura 2000.

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

Il reste des incertitudes concernant la définition de l'habitat. Les travaux du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire devront apporter des réponses au cours de l'année 2015. En attendant les conclusions de ce groupe de travail, il est conseillé d'intégrer toutes les communautés des *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* situées dans le lit mineur des cours d'eau, canaux, fossés et suintements à l'habitat, même celles riches en *Oenanthe crocata*. Les populations denses d'*Impatiens glandulifera* sont à individualiser dans les cartographies ; en attendant les conclusions du MNHN, elles sont à exclure de l'habitat d'intérêt communautaire (la présence d'*Impatiens glandulifera* – non dominante – au sein de communautés des *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* est à considérer comme un facteur de dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire). Dans la majorité des cas, la faible étendue spatiale de l'habitat ne permettra pas de le cartographier de manière distincte. Il sera ainsi souvent cartographié en complexe avec l'habitat UE 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* » ou bien sous forme linéaire.

La prise en compte des lisières forestières se fera en priorité à travers les inventaires, leur cartographie est en effet difficile aux échelles couramment utilisées pour la cartographie des sites naturels (échelle du 1/5000). Il sera possible de les faire figurer sous forme linéaire ou en tant que mosaïques avec d'autres types de végétation forestière.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **660 ZSC**

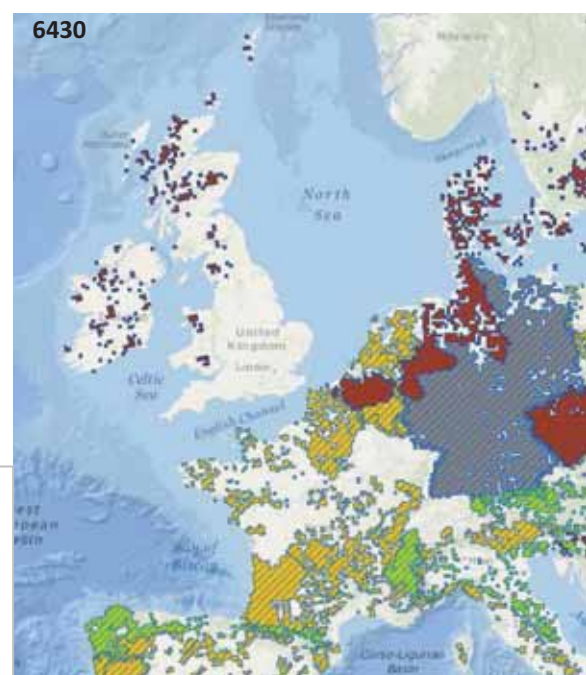
Région atlantique française : **257 ZSC**

Bretagne : **34 ZSC**

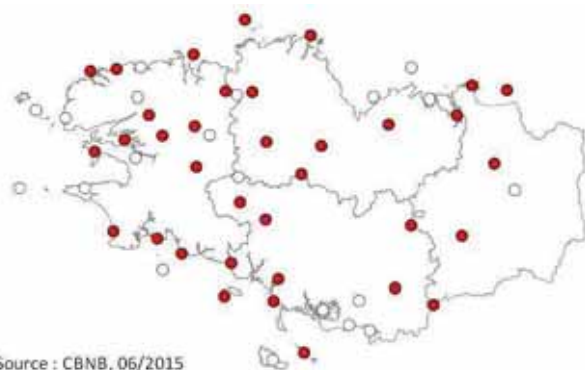
Habitat UE 6430 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme



Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 6430 « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » est particulièrement bien représenté :

FR5300002 Marais de Vilaine

FR5300006 Rivière Elle

FR5300041 Vallée de l'Aulne

La prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 de Bretagne n'est pas homogène, les surfaces d'habitat indiquées dans le tableau ci-dessous sont donc à considérer avec prudence.

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR5300002	Marais de Vilaine	897,89*
FR5300006	Rivière Elle	57,7
FR5300041	Vallée de l'Aulne	43,08
FR5300013	Monts d'Arrée centre et est	38,94
FR5300007	Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères	37,49
FR5300059	Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec	27,18
FR5300026	Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre	19,47
FR2500077	Baie du mont Saint-Michel	19,22
FR5300008	Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay	13,58
FR5300024	Rivière Elorn	13,07
FR5300004	Rivière le Douron	12,27
FR5300027	Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	9,34
FR5300058	Vallée de l'Arz	6,49
FR5300010	Tregor Goëlo	5,29
FR5300017	Abers – Côtes des légendes	3,8
FR5300019	Presqu'île de Crozon	2,9
FR5300028	Ria d'Etel	2,08
FR5300061	Estuaire de la Rance	2,05
FR5302014	Vallée du Canut	1,93
FR5300052	Côte de Cancale à Paramé	1,87
FR5300046	Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	1,23
FR5300035	Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas	1,16
FR5300021	Baie d'Audierne	0,84
FR5300031	Ile de Groix	0,37
FR5300015	Baie de Morlaix	0,34
FR5300009	Côte de Granit rose-Sept-Iles	0,31
FR5300005	Forêt de Paimpont	0,29
FR5300048	Marais de Moustierlin	0,29
FR5300050	Etangs du canal d'Ille et Rance	0,17
FR5300037	Forêt de Lorge, landes de Lanfains, cime de Kerchouan	0,12
FR5300039	Forêt du Cranou, Menez Meur	0,1
FR5300043	Guisseny	<0,1
FR5300049	Dunes et côtes de Trévignon	<0,1
FR5300033	Iles Houat-Hoedic	<0,1
FR5300036	Landes de la Poterie	<0,1

* Surface probablement sur-estimée (prise en compte de roselières non riveraines à *Phalaris arundinacea* ?)

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
6430	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat

Etat à favoriser :

L'intérêt de cet habitat réside surtout dans son rôle de zone tampon entre la rivière et les terres adjacentes (par exemple des terrains cultivés) et de milieu refuge pour la faune. Les mégaphorbiaies constituent ainsi des composantes majeures des corridors écologiques. Les actions en faveur de la préservation de l'habitat devront viser la conservation de corridors écologiques fonctionnels, incluant des secteurs de mégaphorbiaie. Par conséquent, la conservation des mégaphorbiaies s'inscrit également dans les politiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et des continuités écologiques.